



Compte-rendu du Comité de Pilotage (COFIL) n°1 du 6 juin 2011

Communauté urbaine de Dunkerque (15h-17h00).

Liste des participants :

AUROY François	Chargé Natura 2000, Service technique, Fédération des Chasseurs du Nord
BAHEUX Jean-Paul	Secrétaire, Comité Régional de la Pêche de Loisir en Mer 59-62 Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs
BLANCHARD Gérard	Maire Délégué, Mardyck, Ville de Dunkerque
BOLLENGIER Denis	Elu, Chambre Agriculture du Nord Président de l'Union agricole de Dunkerque
BOUCHERY Jean-Claude	Elu, Environnement Gravelines Représentant B. RINGOT Maire de Gravelines Président Sivom de l'Aa
BREFORT Alexiane	Stagiaire, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Nord Pas de Calais – Picardie (CRPMEM NPDC-P)
BRIDOUX Jacques	Directeur Adjoint Affaires Juridiques, Mairie de Dunkerque
BRIL Bernard	Responsable de la Section Flandre Maritime, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas de Calais (GON)
BROUWER Christian	Association des Chasseurs de Gibier d'Eau Technicien supérieur, Service technique, Fédération des Chasseurs du Nord Représentant Louis SAINT-GHISLAIN Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
CHELKOWSKI Xavier	Ecologue- urbaniste, Agence Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR)
CHEVRE Patrick	Directeur Général des Services, CUD
CONSTANT François	Association EcoFlandres
DECOSTER Jean-Louis	Directeur Général, Syndicat Intercommunal Dunes de Flandres
DEKKER Anton	Vice Chairman, Dutch Fisherman Organisation
DELDYCKE Nicolas	Chef de Mission Sports et Loisirs, Service de la Jeunesse et des Sports, Direction Départementale de la cohésion sociale du Nord
DELATTE Sylvie	Directrice des Relations Portuaires et des Infrastructures Logistiques, Direction Générale de l'Economie et de l'Attractivité du Territoire, CUD
DELEPOUVE Christelle	Sous- Préfecture de Dunkerque
DOBRONIAK Christine	Chargée développement durable et Natura 2000, Département Management de l'environnement, GPMD
DUBAILLE Etienne	Chargé de Mission, Conservatoire du Littoral
DUJARDIN Bernard	Secrétaire général, Sous-préfecture de Dunkerque
DUMOULIN Marc	Chargé de mission, Relations Portuaires et des Infrastructures Logistiques, Direction Générale de l'Economie et de l'Attractivité du Territoire, CUD
FLAMENT Huguette	Présidente, Association de Défense de l'environnement du Littoral Est (ADELE)
GONSSE Franck	Secrétaire Général, Chambre syndicale des ouvriers du port mensuels et intermittents (CSOPMI)
GREGOIRE Pascal	Responsable, Département Management de l'environnement, GPMD

GRUSELLE Marie-Christine	Chargée d'Etude, Mission Création Parc Naturel Marin 3 Estuaires, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)
GUEURET Elizabeth	Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois (ADELFA)
GUIGNARD Caroline	Responsable, Mission Environnement, CUD
HAEZEBROUCK Patrice	1er Vice Président, Comité Local des Pêches Dunkerque
HELIN Virginie	Ingénieur Ecologue, Service Espaces Naturels Sensibles, Département du Nord
LAFORGE Thierry	Adjoint au Délégué à la Mer et au Littoral du Nord, Affaires maritimes
LAMBERT Patrick	Directeur Général Adjoint, Voies navigables de France
LARIVIERE Marie-Hélène	Service Eau et Environnement, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 59 (DDTM)
LE GALL Jean-Charles	Président, Union Maritime et Commerciale Président, Station de Pilotage de Dunkerque
LEDAGUENEL Alain	Elu, Syndicat mixte Côte d'Opale
LE DIREACH Daniel	Adjoint pour l'action de l'Etat en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord (PRÉMAR),
LEFRANC Alain	Responsable commission, Comité Départemental de Canoë Kayak
LEPRETRE Catherine	Directrice, Coopérative Maritime Dunkerquoise
LEZZA Mario	Comité Nord de la Fédération Française de Pêcheurs en mer Représentant NUTTENS Marcel, Président
LUCIDARME Sylvie	Chef de Bureau, Développement des Territoires et de l'Environnement, Sous-préfecture Dunkerque
MAGNIN Alain	Président, Ligue Nord Pas de Calais Picardie de Char à Voile
MALE Jean-Michel	Chef de Service, Service Milieux, Ressources et Pressions, DREAL NPDC
MARKEY Fabien	Gestionnaire, Ecole de Kitesurf Dkite
MARTEEL Jean-Claude	Adjoint Maire, Ville de Bray-Dunes Vice-Président Syndicat Intercommunal Dunes de Flandres
MERLET Angélique	Adjoint de Direction, Organisation de producteurs FROM Nord
NOWE Philippe	Président, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Dunkerque
OLIVIER Laure	Chargé de Mission Natura 2000, Division Nature et paysages, Service Milieux, Ressources et Pressions, DREAL NPDC
PEZERIL Sylvain	Directeur, Observatoire pour la Conservation et l'Etude des Animaux et Milieux Marins (OCEAMM)
PLEUVRET Christophe	Chef, Station Pilotage de Dunkerque Représentant Armateur de France
POIRIER Marie-Anne	Contrôleur des Affaires Maritimes, Délégation à la Mer et au Littoral, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 59
RAEVEL Pascal	CSRPN et Consultant GPMD
RAISON Stéphane	Directeur, Direction Aménagement et Environnement, GPMD
ROFIDAL Armelle	Présidente CPIE Flandre Maritime
RONAN Lucas	Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord
RONCIN Delphine	Secrétaire Générale, CRPMEM NPDC-P
SENAME Jean	Président, ADELFA
SIMON Jacques-Olivier	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
TRUANT Fabrice	Chargé de Mission Espaces Naturels, CUD
VANDAMME Martine	Conseillère Municipale, Ville de Ghyvelde Représentante DECOOL Jean, Maire
VANGHENT Francine	Animatrice Coordinatrice, Association Guides Nature du Littoral
VANGHENT François	Président, Association Guides Nature du Littoral
VASSEUR Sylvie	Fédération Nord Nature Environnement Représentant MARIETTE Michel
VIALARD François	Directeur CPIE Flandre Maritime
VIERA Antony	Chargé de Mission, CRPMEM NPDC-P
VROLAND Claudine	Adjointe Ville de Bray-Dunes

WAGHEMACKER Philippe
WAGOGNE Jean-Marie

Vice-Président, CUD
Vice-président, Organisation de producteur Coopérative Marine Etaploise

Excusés :

AGNES Michel	Directeur général adjoint de l'économie et de l'attractivité du territoire, CUD
AMARA Rachid	Directeur, Maison de la recherche et de l'environnement naturel, ULCO
BERTONECHE Philippe	Conseil de développement, GPMD
DAIRIN Georges	Vice Président CUD
DECOOL Jean	Maire de Ghyvelde
	Représenté par VANDAMME Martine
DELEBARRE Michel	Maire de Dunkerque, Ancien Ministre d'État, Président de la Communauté urbaine de Dunkerque – représenté par WAGHEMACKER Philippe
GUTTON Jérôme	Sous-préfet de l'Arrondissement de Dunkerque – représenté par DUJARDIN Bertrand
MARIETTE Michel	Président, Fédération Nord Nature – Représenté par VASSEUR Sylvie
NUTTENS Marcel	Comité Nord de la Fédération Française de Pêcheurs en mer
	Représenté par LEZZA Mario
PASCAL Michel	DREAL - Représenté
RENARD Michel	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins Nord
	Représenté par
RINGOT Bertrand	Maire de Gravelines
	Président Sivom de l'Aa – Représenté par BOUCHERY Jean-Claude
SAINT-GHISLAIN Louis	Vice-Président, Fédération des Chasseurs du Nord – Représenté par BROUWER Christian
	Maire de Loon Plage
	Maire de Zuydcoote
	Maire de Leffrinckoucke
	Maire de Grande-Synthe
	Conseil Régional Nord Pas-de-Calais
	Agence de l'eau Artois Picardie
	Muséum National d'Histoire Naturelle
	IFREMER
	BRGM
	NAUSICAA
	Comité Régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord
	Fédération des industries nautiques
	Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction
	Syndicat des énergies renouvelables
	Comité régional des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
	Fédération Française motonautique
	Fédération de Ski nautique
	Fédération française de vol libre
	Fédération française de voile
	Fédération française d'équitation
	Comité départemental du tourisme
	ONCFS
	Coordination mammalogique du Nord de la France
	LPO Audomarois
	Association Natura 2000

1. Installation du comité de pilotage

P. WAGHEMACKER, vice-président Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), B. DUJARDIN, secrétaire général Sous-Préfecture de Dunkerque et D. LE DIREACH, adjoint pour l'action de l'Etat en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord (PRÉMAR), excusent M. Michel DELEBARRE, Président de la CUD et maire de Dunkerque, retenu par ses obligations.

Ils déclarent l'installation officielle et effective du Comité de pilotage (COPIL) le 06 juin 2011 à Dunkerque, des deux sites Natura 2000 « Bancs des Flandres », l'un au titre de la Directive Habitats, pSIC FR 3102002 et au titre de la Directive Oiseaux ZPS FR 3112006. Ils font savoir que le COPIL a été défini par l'Arrêté préfectoral n° 2010/1657 du 08 juin 2010 et est co-présidé par l'État et la Communauté urbaine de Dunkerque. L'État est représenté à la fois par le Préfet maritime et le Préfet du Nord.

P. WAGHEMACKER rappelle ensuite que les océans représentent 70% de la Terre et constituent donc un enjeu majeur pour les années à venir. Ils sont un réservoir de biodiversité planétaire avec un grand nombre d'espèces restant à découvrir et beaucoup à préserver. Ils forment également une source importante de biens et services, dès à présent et plus encore à l'avenir (transports, pêcheries et élevages, énergie,...).

Les sites des « Bancs des Flandres » s'inscrivent au sens large dans le détroit du pas de Calais qui constitue un site majeur à l'échelle française avec la deuxième zone la plus fréquentée au monde pour ce qui concerne le trafic maritime.

Il indique que la démarche Natura 2000 s'inscrit dans une démarche de développement durable autour de deux axes majeurs : d'une part, la perte de la biodiversité à travers la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, et d'autre part, le respect des populations riveraines et des activités socio-économiques. Cette démarche s'intègre dans un cadre international (Convention sur la diversité biologique,...), européen (Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 et Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992, Directive-Cadre sur l'eau, Directive-Cadre sur la stratégie pour le milieu marin, Stratégie 2020 pour la biodiversité,...) et national (Stratégie nationale pour la mer et le littoral, création de l'agence des Aires Marines Protégées (AAMP), en 2007, création du réseau des aires marines protégées, Grenelle de l'environnement, Grenelle de la mer,...).

La démarche va se cristalliser dans un premier temps par la rédaction de deux plans de gestion pluriannuels : les Document d'Objectifs (DOCOB), pour chacun des sites. P. WAGHEMACKER rappelle que la façade maritime dunkerquoise est concernée par deux sites Natura 2000 :

- la Zone de protection spéciale (ZPS) des « Bancs des Flandres » (FR 3112006) est issue de la Directive Oiseaux et a été désignée par Arrêté ministériel du 7 janvier 2010 ;
- le Site d'intérêt communautaire (SIC) des « Bancs des Flandres » (FR 3102002), future Zone de conservation spéciale (ZSC), a été désignée au titre de la Directive Habitats.

Ces deux DOCOBs doivent permettre de définir sur la base d'une description de l'état initial, les enjeux de conservation, les moyens et les modes de gestion du site. Cette gestion sera contractuelle avec l'ensemble des partenaires locaux.

Le rôle d'opérateur principal des deux DOCOBs a été attribué au GPMD. Le rôle d'opérateur technique associé, confié au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord – Pas-de-Calais et de Picardie (CRPMEM) lui permettra d'apporter sa connaissance et son expertise sur les aspects halieutiques.

Les rôles du COPIL sont également rappelés :

- en cours d'élaboration des DOCOBs, le rôle du COPIL est d'examiner, d'amender et de valider, à chaque étape d'avancement, les documents et les propositions que lui soumet la structure porteuse principale en amont de chaque COPIL ;
- la mission finale du COPIL sera de valider les DOCOBs qui seront ensuite validés sur le plan scientifique par le Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel (CSRPN) puis approuvés par arrêté préfectoral.

Chaque COPIL donnera lieu à un relevé de décisions.

D. LE DIREACH précise que la démarche Natura 2000 en mer est issue de l'extension du volet mer du Grenelle de l'environnement en 2008. Il ajoute que Natura 2000 est un outil maintenant bien connu dans son application à terre mais qu'il est nouveau dans son application en mer. Il informe qu'il a installé le 20 mai dernier le COPIL des sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » (FR 2510047 (ZPS) et FR 25 02020 (pSIC)) avec le Sous-préfet de Cherbourg. Enfin, il se félicite du nombre de participants à l'assemblée du COPIL qui témoigne de l'importance des enjeux dans le secteur des « Bancs des Flandres ».

2. Présentation de la démarche Natura 2000 et des deux sites de la zone des « Bancs des Flandres » (Laure OLIVIER, DREAL Nord – Pas-de-Calais)

L. OLIVIER insiste que le rôle de la démarche Natura 2000 est de préserver la biodiversité dans une démarche globale de développement durable. Deux principes fondamentaux président à la mise en place du réseau Natura 2000 :

- la désignation des sites est faite sur la base de l'intérêt écologique à l'échelle européenne selon les critères définis par la Directive Oiseaux et la Directive Habitats ;
- la gestion des sites sur la base des enjeux écologiques doit être compatible avec les activités humaines.

Elle précise que la méthode adoptée par l'Etat français prévoit la mise en place d'un comité de pilotage le COPIL et d'un plan d'actions le DOCOB. Il revient au COPIL de définir ce plan de gestion pour atteindre l'objectif de conservation. Le principe général est de préserver la biodiversité tout en valorisant les territoires sur le plan humain, social, culturel et économique. La démarche repose sur trois volets :

- la concertation ;
- la contractualisation (contrats Natura 2000) en phase opérationnelle ;
- la préservation.

L. OLIVIER présente ensuite l'intérêt communautaire des habitats et espèces présentes dans les « Bancs des Flandres ».

3. Proposition d'élargissement de la composition du Copil

Lors d'une session de travail préparatoire au COPIL, réunissant les services de l'État et les collectivités locales, en date du 4 février 2011, M. DELEBARRE a proposé d'intégrer plusieurs structures socio-professionnelles, associations ou collectivités locales au COPIL.

Les organismes suivants seraient à intégrer du fait de leur caractère d'acteurs du territoire :

- la CCI Côte d'Opale
- le Conseil de Développement du GPMD
- l'Union Maritime et Commerciale
- la Chambre syndicale des Ouvriers du Port Mensuels et Intermittents
- l'AGUR
- la Coopérative maritime étaploise
- la Coopérative maritime dunkerquoise
- l'organisation de producteurs FROM Nord
- le SIVOM de l'Aa
- le Syndicat intercommunal des Dunes de Flandres
- la Fédération des ports de plaisance
- la Fédération française d'aviron

Au vu de la proposition de nouveaux membres, la station de pilotage du Port de Dunkerque et la Chambre d'Agriculture demandent à faire partie du COPIL également. Ainsi que le groupement européen de coopération territoriale (GECT), ce dernier est toutefois représenté indirectement par les élus. D. LE DIREACH et B. DUJARDIN demandent à la CUD, une note sur ces nouveaux membres afin d'apprécier pleinement leur participation. Mais en l'absence d'observation de la part des membres du COPIL les nouveaux membres proposés sont pressentis. Enfin, B. DUJARDIN rappelle qu'il est possible d'inviter des experts ou organisations à participer au COPIL (article 4 de l'Arrêté préfectoral n° 2010/1657 du 08 juin 2010).

4. Organisation et méthodes (Stéphane RAISON, Directeur de l'Aménagement et de l'Environnement, GPMD).

S. RAISON rappelle que le but de la réunion est d'installer le COPIL, de présenter la démarche Natura 2000 ainsi que la méthode de travail envisagée et le calendrier prévisionnel. Il rappelle que les sites des « Bancs des Flandres » sont caractérisés par deux aspects majeurs :

- une très forte richesse biologique traduite notamment par un certain nombre de périmètres de protection ou d'inventaires (ZPS, ZSC, ...) ;
- et, dans le même temps et sur le même espace, une très forte activité socio-économique ainsi qu'une très forte fréquentation. En effet, avec 90 000 mouvements de bateaux de commerce par an, c'est la deuxième zone la plus fréquentée au monde.

L'objectif majeur de la démarche Natura 2000 est de maintenir la biodiversité en prenant en compte les usages socio-économiques et le développement portuaire. A partir des diagnostics socio-économiques et écologiques réalisés par les opérateurs GPMD et CRPMEM, le COPIL définira les objectifs de développement durable ainsi que les mesures et de plan d'actions à mettre en place pour les atteindre. Ces éléments seront compilés dans les deux documents d'objectifs (DOCOB), établis en concertation avec toutes les parties prenantes, validé par le COPIL et approuvés par le Préfet maritime et le Préfet du Nord.

S. RAISON annonce que la convention liant le GPMD et la DREAL pour la réalisation des DOCOB a été signée le 27 mai 2011 et celle liant le CRPMEM et la DREAL le 29 mai 2011. Chaque opérateur dispose dans son équipe un coordinateur de projet Natura 2000.

Il précise ensuite que l'AAMP et la DREAL mènent actuellement les études écologiques sur les « Bancs des Flandres » à travers des marchés nationaux et régionaux : caractérisation des habitats (en cours, rendus fin 2012), inventaire et étude écologique des Oiseaux côtiers et pélagiques (rendus mi-2013), inventaire et étude écologique des Mammifères marins de la façade maritime Nord-Pas-de-Calais / Picardie (en cours, rendus mi-2012). Des Comités de suivis scientifiques sont programmés.

L'étude socio-économique menée par les opérateurs sera un élément très important du dossier Natura 2000 et visera à établir l'état zéro de référence, le rendu est prévu pour fin 2012.

Au vu des dates des retours des diagnostics, l'approbation des DOCOBs est estimée à la fin 2014.

Le fonctionnement de la démarche Natura 2000 reposera sur 8 groupes de travail thématiques :

- Transports maritime,
- Loisirs (plaisance, plongée, activités nautiques),
- Rejets et assainissements,
- Pêche professionnelle et amateur,
- Biodiversité (mammifères marins et oiseaux),
- Information et communication,
- Cohérence avec les autres sites Natura 2000,
- Incidences Natura 2000.

Les inscriptions aux différents groupes se feront dès septembre. Tous les membres du COPIL sont invités à s'inscrire dans les groupes de travail auxquels ils souhaitent participer. Il est cependant conseillé de ne s'impliquer que dans un seul groupe de travail. Pour des raisons d'efficacité de fonctionnement, la taille de groupes de travail sera limitée à 10-15 personnes.

5. Articulation entre les sites des Bancs de Flandres et le site Natura 2000 terrestre des Dunes de la Plaine flamande (Virginie HÉLIN, Département du Nord, service Espaces naturels sensibles).

V. HELIN présente le site Natura 2000 voisin des « Bancs des Flandres », le site des « Dunes de la Plaine Flamande ». La désignation en tant que Site d'intérêt communautaire (SIC) date de 2004 et l'arrêté désignant la zone spéciale de conservation (ZSC) a été pris en 2007. Le site couvre 4 425 ha dont 80% d'espaces marins. Au total, cinq communes sont concernées par le périmètre. La partie marine forme une digitation dans le site « Bancs des Flandres ». Le site « Dunes de la Plaine maritime flamande » a été désigné, en partie marine, pour les habitats marins : Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine et Replats boueux ou sableux exondés à marée basse, ainsi que pour la présence de Mammifères marins, notamment le Phoque veau-marin.

V. HELIN ajoute que les perspectives pour le second semestre 2011 sont l'actualisation de la composition du comité de pilotage, la validation scientifique du DOCOB et de la charte ainsi que lancement des premières contractualisations.

6. Évaluation des incidences des activités sur les sites Natura 2000 (Laure OLIVIER, DREAL Nord – Pas-de-Calais).

L. OLIVIER explique ce qu'est une étude d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Elle est ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés. L'activité (plan, projet, programme, manifestation) pourra être autorisée si les enjeux de conservation des sites Natura 2000 ne sont pas menacés. Dans le cas contraire, l'activité ne pourra être autorisée que si elle répond à certaines conditions et sous réserve de la mise en œuvre de mesures compensatoires. L'objectif principal est de prévenir d'éventuels dommages aux habitats naturels et aux espèces des sites Natura 2000 :

- évaluer en amont les impacts des projets ;
- optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000 pour éviter et réduire les éventuelles atteintes ;
- encadrer l'autorisation des projets affectant un site Natura 2000.

L'activité est soumise à soit à autorisation/déclaration et est l'objet d'une évaluation de ses incidences si elle figure dans la liste nationale visée à l'article R 414-19 du code de l'environnement (08 mai 2010), ou si elle figure dans la première liste locale complémentaire, arrêtée par le préfet de département (25 février 2011 pour le département du Nord) ou le préfet maritime (*Précision apportée par le GPMD après le COPIL* : 23 juin 2011 pour la façade maritime Manche - Mer du Nord). Et, ce, même si l'activité est hors site Natura 2000, car l'important est de savoir si le projet peut avoir une incidence sur un site Natura 2000.

Le porteur de projet réalise l'étude des incidences. L'évaluation des incidences est une étude proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet. Le porteur de projet peut se contenter de remplir un formulaire d'évaluation simplifiée. Ce document aide à poser les questions de base : décrire et analyser mon projet, conclure et démontrer l'absence d'incidence. Toutefois, si le projet est important, ou présente des incidences potentielles, ou est un plan, une évaluation des incidences complète doit être réalisée. Il vaut mieux s'adresser alors à un bureau d'études environnement qui réalisera pour le compte du porteur de projet l'étude d'incidences. L'évaluation est une pièce du dossier de déclaration ou de demande d'autorisation. Le dépôt du dossier se fait auprès du service instructeur habituel et est traité dans les délais habituels (2 mois pour les déclarations).

7. Etat des connaissances sur le site « Bancs des Flandres » (C. DOBRONIAK, GPMD et A. VIERA, CRPMEM)

C. DOBRONIAK présente à la demande de M. DELEBARRE un état des connaissances existantes sur le site « Bancs des Flandres ». Peu de travaux de recherche menés par l'ULCO et l'USTL ont été effectués sur le secteur. Les suivis sont essentiellement côtiers et concernent majoritairement le trait de côte et la dynamique hydro-sédimentaire. Le GPMD effectue depuis plusieurs années, différents suivis de la qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments mais ne couvre pas la globalité du site « Bancs des Flandres ». Les habitats benthiques sont suivis ponctuellement par l'IFREMER. OCEAMM assure une veille des Mammifères marins fréquentant la zone, tandis que les Oiseaux côtiers et terrestre, migrateurs et hivernant sont suivis par les associations naturalistes locales GON et Le Clipon. Les données écologiques restent toutefois partielles et les inventaires écologiques complémentaires menés par la DREAL et l'AAMP apporteront des éléments de précisions. Tandis que le GPMD prévoit de préciser la qualité des eaux et des sédiments.

C. DOBRONIAK informe aussi que des recommandations ont été faites par le GPMD à l'AAMP pour approfondir les connaissances et définir des méthodes et référentiels nationaux voire européen.

A ce sujet, elle rappelle que les « Bancs des Flandres » entièrement marins, s'appuient, dans sa partie orientale, sur les sites Natura 2000 existant « Dunes de la Plaine maritime flamande » et « Tropenhegeer Stroombank » belge. Il est voisin de la Réserve Naturelle du « platier d'Oye » et à proximité des sites Natura 2000 anglais. Elle réitère que le détroit du pas de Calais est le plus fréquenté du monde avec un trafic maritime intense, tant localement (trafic portuaire, pêche, plaisance, ...) que globalement (rail de navigation). Le site voit se superposer de nombreuses servitudes (faisceau radar, chenaux de navigation, ...), des infrastructures (gazoduc norvégien, câble sous-marin, ...) et zones d'usage (zones d'immersion des produits de dragage, circonscription maritime du GPMD, ...). Enfin, de nombreux loisirs s'y exercent : plongée sous-marine, chasse sous-marine,

pêche en bateau, pêche au filet côtier, pêche des crevettes, surf-casting, navigation de plaisance, kite surfing, autres loisirs côtiers comme la pratique du long-côte, chasse à la botte depuis les plages...

Le diagnostic socio-économique réalisé par le GPMD devrait s'appuyer sur un recensement bibliographique et méthodologique de l'existant, la rencontre de personnes « ressources » et des enquêtes de terrain auprès d'acteurs. La méthodologie et le cahier des charges pourront être discutés avec les acteurs des groupes de travail prévus à partir de septembre. Le cahier des charges sera ensuite validé par le prochain COPIL d'ici la fin de l'année.

A. VIERA informe sur les premières études socio-économiques concernant les activités des navires de pêche professionnels français : zone fréquentée par les chalutiers et fileyeurs, espèces capturées... Il rappelle aussi que le Royaume Uni, la Belgique et les Pays-Bas ont des droits historiques dans les 6-12 milles, fixés dans le cadre de la Politique Commune des Pêches, mais que leurs activités vont être difficiles à estimer car les données ne sont pas mises à disposition. Il en est de même pour la pêche de loisirs française et belge très présente sur le site.

Pour conclure, C. DOBRONIAK ajoute que les enjeux pour le GPMD sont très importants :

- Une partie importante de la circonscription maritime du GPMD est recouverte par le périmètre Natura 2000 ;
- Les quatre zones d'immersion actuelles du Port sont incluses dans le périmètre des deux sites Natura 2000. Le dragage et l'immersion des sédiments constituent un point incontournable du fonctionnement économique du Port (tirants d'eau des bassins et chenaux) ;
- Les chenaux de navigation sont concernés (dragage, accès des navires, etc.)
- Les potentiels futurs aménagements en mer (apportements, éoliennes, gazoducs, etc.) sont potentiellement concernés ;
- Les nouveaux points réglementaires à intégrer dans les projets (études d'incidences Natura 2000, ...).

A. VIERA confirme que pour le CRPMEM, les enjeux sont également importants car une bonne partie de la flotte de pêche régionale travaille sur le site des « Bancs des Flandres ».

8. Interventions des participants.

P. NOWE (Comité local des pêches) s'interroge sur la notion de faible profondeur et signale que certains secteurs atteignent 45 m de profondeur. Il signale également la très forte fréquentation par le trafic maritime avec une moyenne journalière de 300 à 400 cargos. Il pose la question de comment protéger la biodiversité (oiseaux et phoques) dans un tel contexte de trafic maritime. Comment seront intégrés les trafics maritimes séparés par les rails de navigation : rail montant et rail descendant ?

F. GONSSE (Secrétaire Général CNTPA / CSOPMI) insiste sur les enjeux socio-économiques majeurs de la façade maritime dunkerquoise et demande à ce qu'ils soient intégrés en tant que tels dans la démarche Natura 2000. Les aspects socio-économiques et, plus largement toutes les activités maritimes de la façade dunkerquoise, doivent figurer au premier plan des enjeux des sites Natura 2000.

Un débat est également amorcé sur l'exploitation des ressources halieutiques par diverses flottilles (française, belge, néerlandaise, ...) qui ont des droits de pêche sur la zone.

Plusieurs intervenants dont le Comité local des pêches, les associations et le CSRPN demandent à ce que les cartes de référence intègrent des périmètres plus vastes recouvrant notamment les zones Natura 2000 anglaises et belges ainsi que la Manche et la mer du Nord de façon à avoir des référentiels plus larges.

Un participant demande ce qu'il adviendrait si une structure morale ou une personne physique était contrevenante par rapport aux prescriptions des DOCOB.

P. RAEVEL (Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel ; CSRPN) signale que le CSRPN a plusieurs fois soulevé en séance de travail le possible besoin de mise en cohérence des périmètres du site terrestre et du site marin des ZSC/SIC.

La question des accidents maritimes est également posée (à l'image de Tricolor) : que sera-t-il fait dans le cas d'une pollution marine accidentelle ? La préfecture maritime s'appuie sur le plan technique sur le CEDRE. Ensuite une décision d'autorité est prise en tenant compte de la sauvegarde des intérêts socio-économiques, de la santé humaine, de l'environnement, de la biodiversité, etc. Cet aspect devra également être pris en compte dans les DOCOBs des zones Natura 2000.

J.-M. MALÉ (DREAL Nord – Pas-de-Calais) précise qu'il existe depuis peu un centre de soins pour les animaux victimes de pollutions accidentelles ou chroniques à Calais (LPA).

Mme E. GUEURET (ADELFA) regrette de ne pas avoir été invitée au comité technique du 4 février 2011. Il lui est répondu que cette réunion préparatoire au COPIL ne concernait que les élus, les collectivités territoriales, les services de l'état et les opérateurs. Mme GUEURET pense qu'il existe une incohérence entre le lancement des travaux du Terminal méthanier à l'automne 2011 et le lancement en parallèle des études sur les sites Natura 2000. S. RAISON (GPMD) explique que ces deux démarches sont indépendantes et non exclusives. Le projet de Terminal méthanier a été autorisé par l'ensemble des autorités compétentes et a notamment réalisé un dossier d'incidences Natura 2000 pour évaluer les éventuels effets du projet sur les périmètres Natura 2000 (qui n'étaient d'ailleurs pas encore officiellement arrêtés). Les démarches ne sont pas exclusives les unes des autres : l'objectif principal de la démarche Natura 2000, comme l'ont exposé tous les intervenants, est bien de concilier la préservation des milieux naturels avec la poursuite des activités socio-économiques.

Étapes suivantes

C. DOBRONIAK indique qu'un site internet de stockage et d'échange d'information va être mis en place par le GPMD de façon à ce que tous les participants aux COPIL puissent accéder à l'ensemble des documents de référence et de travail. L'adresse du site FTP sera jointe au compte-rendu.

P. WAGHEMACKER invite les membres du COPIL à s'inscrire dans les différents groupes de travail. Un formulaire d'inscription aux groupes de travail sera joint au compte-rendu afin que les personnes du COPIL souhaitant participer puissent s'inscrire (septembre).

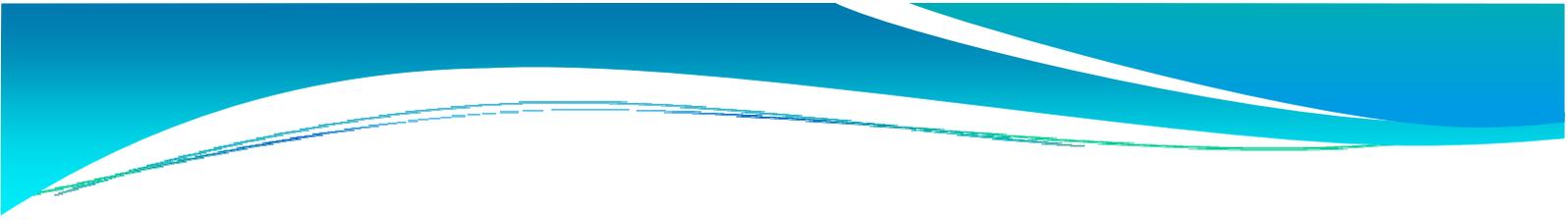
Il est précisé qu'entre les comités de pilotage qui ont lieu une fois par an, le travail technique et la concertation se poursuivent notamment au sein des groupes de travail.

Pour toute information, vous pouvez contacter le Grand Port Maritime de Dunkerque
Département Management de l'Environnement
Terre-Plein Guillain
BP 46534
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

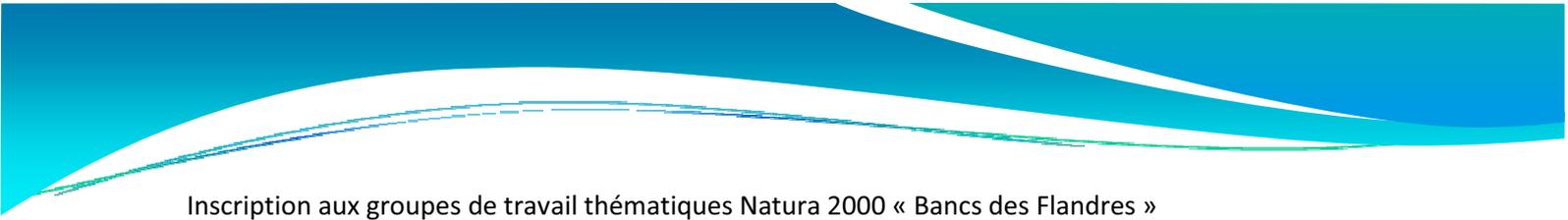
Christine DOBRONIAK, chargée de mission Natura 2000
Tél. : 03 28 28 74 20
Email : cdobroniak@portdedunkerque
ou
Pascal GRÉGOIRE, chef du département ME
Tél. : 03 28 28 74 22
Email : pgregoire@portdedunkerque

L'accès aux présentations power-point et pièces du dossier se fait par le lien suivant:
<https://212.99.90.170>
(ne pas tenir compte du message sur le certificat et continuer malgré l'avertissement)
Le compte est :
Login : natura2000
Mot de passe : aspa23tp

Un clic droit sur un fichier permet de télécharger le document (enregistrer ou ouvrir).



Établi par le GPMD / Département ME le 28 juillet 2011.



Inscription aux groupes de travail thématiques Natura 2000 « Bancs des Flandres »

NOM :

PRENOM :

ORGANISME :

Adresse :

Mail :

Tel :

Souhaite participer aux échanges du groupe de travail suivant (cochez 1 ou 2 choix maximum) :

- Transports maritime
- Loisirs (plaisance, plongée, activités nautiques)
- Rejets et assainissements
- Pêche professionnelle et amateur
- Biodiversité (mammifères marins et oiseaux)
- Information et communication
- Cohérence avec les autres sites Natura 2000
- Incidences Natura 2000